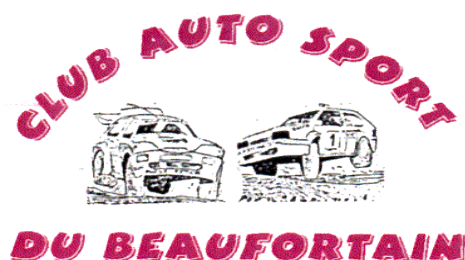


FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE



# 18<sup>ème</sup> Rallye Régional du Beaufortain

## 05 Mai et 06 mai 2023



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE  
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

Avec le concours de l'écurie Club Auto Sport du Beaufortain

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complétant le règlement standard des rallyes français.

A.S.A.C. DE SAVOIE  
340 Chemin des Carrières  
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

*Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des régions traversées, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.*

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : a réception du visa F.F.S.A

**Ouverture des ENGAGEMENTS** : lundi 28 mars 2023

**(Important : Voir Article 3.1.5 P)**

Clôture des engagements :

Parution du Road Book :

Dates et heures de reconnaissances :

Vérification des documents :

Vérification des voitures :

Mise en parc de départ 1<sup>ère</sup> voiture :

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :

Publication des équipages admis au départ :

Départ de la 1<sup>ère</sup> Étape :

Arrivée du rallye :

Vérification finale :

Publication des résultats du rallye :

**Remise des prix :**

lundi 25 avril 2023 à Minuit, cachet de La Poste faisant foi  
dimanche 30 avril 2023 au café du Mirantin 11 place de l'église  
73720 QUEIGE

dimanche 30 avril 2023 de 9h00 à 18h00

vendredi 05 mai 2023 de 9h00 à 18h00

Vendredi 05 mai 2023 de 17h30 à 21h00 Salle des Fêtes BEAUFORT

Vendredi 05 mai 2023 de 18h00 à 21h30 Place Roger FRISON

ROCHE 73270 BEAUFORT

18h00

Vendredi 05 mai 2023 à 19h30 Le confluent 73270 BEAUFORT

Vendredi 05 mai 2023 à 22 h30 Le confluent 73270 BEAUFORT

Samedi 6 mai 2023 de Beaufort à 8 h 00 (1<sup>ère</sup> voiture)

Samedi 6 mai 2023 à Beaufort à 16 h 59 (1<sup>ère</sup> voiture)

Samedi 6 mai 2023 à l'arrivée du rallye au Garage MUNIER

Carrefour de Manant 73270 Villard / Doron.

Samedi 6 mai 2023 Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE 73270

BEAUFORT 30mn après l'entrée au Parc Fermé du dernier concurrent.

Samedi 6 mai 2023 à 20h00, sous la halle de Beaufort.

## Article 1. Organisation.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

**L'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie organise avec le concours du Club Auto Sport du Beaufortain le :**

### 18<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 125 en date du 13 février 2023 et par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° 8 en date du 13 février 2023

**Organisateur administratif : ASAC de SAVOIE**

340, Chemin des Carrières

73230 St ALBAN LEYSSE

**Organisateur technique : BELLAVARDE Mélodie**

Adresse : 9 place de l'hôtel de ville

73400 UGINE

06.21.91.22.29

[Melodie.bellavarde@yahoo.fr](mailto:Melodie.bellavarde@yahoo.fr)

Secrétariat du rallye :

ASAC de Savoie : 340, Chemin des Carrières.

Mail :

[contact@asac-savoie.fr](mailto:contact@asac-savoie.fr)

Permanence du rallye :

Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE

73270 BEAUFORT

Tél. : Mr Denis MOCELLIN : 06 62 58 52 07 ou Mme Mélodie BELLAVARDE 06 21 91 22 29

Lieu, date, horaire : Début des vérifications administratives, Beaufort, du vendredi 05 mai 2023 à 17h30 au Samedi 6 mai 2023 à la fin du rallye

Tableau d'affichage :

Devant Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE

73270 BEAUFORT

## 1.1 P Officiels.

Observateur de la ligue	Mr MUSELLI Bruno	Licence N° 002403
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr ANSELMO Bastien	Licence N° 192806
Membre du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr MAILLET Jean Paul	Licence N° 227350
	Mr BARRET-BOIS-BERTRAND	Licence N° 002025
Directeur de Course :	Mr AUBIER Mathis	Licence N° 192805
Directeur de Course Adjoint :	Mr BERTHON Daniel	Licence N° 001621
	Mr HERITIER Thierry	Licence N° 001713
Directeurs de course délégués aux épreuves :	Mr GAGNAIRE Patrick	Licence N° 003602
	Mr FABRE Thierry	Licence N° 086560
Directeur de course adjoint aux épreuves :	Mr LUSI ANNA Maxime	Licence N° 233332
	Mr BENOIT Laurent	Licence N° 046771
Voiture tricolore :	Mr MACHETTO Mick	Licence N° 002081
	Mr BONFILS Michel	Licence N° 001490
Voiture autorité	Mme BELLAVARDE Mélodie	Licence N° 171880
	Mr MOCELLIN Denis	Licence N° 003310
Voiture 000	Mr VAILLY Jean-Philippe	Licence N° 217250
Voiture 00	Mr CADIER Denis	Licence N° 184135
Voiture balai	Dr RIGAUT Claude	Licence N° 029269
Responsable des classements :	LC CHRONO	
Responsable Commissaires Techniques :	« PRUNELLE VICKIE »	Licence N° 233751
Commissaires Techniques :	Mr BIAGIONI Christophe	Licence N° 169294
	Mr CASSET Bernard	Licence N° 056047
	Mr TURPIN Dominique	Licence N° 119028
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mme PERRIN Nathalie	Licence N° 001716
	Mme MUGNIER Jocelyne	Licence N° 023843
Juge de faits	Mr GIBILLY Christian	Licence N° 003302
	Mme VAILLANT Nathalie	Licence N° 220119
Médecin chef :	Dr RIGAUT Claude	Licence N° 029269

## 1.2 P Éligibilité

Le 18<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 2
- Le Championnat de la ligue Rhône-Alpes 2023

## 1.3 P Vérifications

Les équipages verront leur heure de convocation en consultant le site de l'A.S.A.C. de Savoie : <http://asac-savoie.fr>

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 05 mai 2023 à la salle des fêtes de Beaufort de 17h30 à 21h00.

Vérifications Techniques : Place Roger FRISON-ROCHE à Beaufort de 18h00 à 21h30.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Renault Munier Carrefour de Manant 73270 Villard / Doron. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum.

## Article 2.P Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 3.P Concurrents et Pilotes

### 3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5.P Toute personne qui désire participer au 18<sup>ème</sup> Rallye Régional du Beaufortain doit adresser la demande d'engagement accompagnée du montant de l'engagement **exclusivement par La Poste**. Au plus tôt le lundi 28 mars 2023 le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le lundi 25 avril 2023, cachet de la poste faisant foi.

**ASAC de SAVOIE**  
**340, Chemin des Carrières**  
**73230 St ALBAN LEYSSE**

**Tout engagement reçu par tout autre moyen que La Poste sera refusé.**  
**Tout engagement posté avant le lundi 28 mars 2023 sera retourné.**

3.1.10.P Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum.

Le Road-Book sera disponible à partir du dimanche 30 avril 2023 au Café du MIRANTIN – 11 place de l'Eglise  
73720 Queige

3.1.11.1.P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680,00 €

3.1.12.P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.3 P Ordre de départ

3.3.1P voir réglementation.

3.3.2P voir réglementation.

## Article 4. Voitures et Équipements

### 4.3.P Assistance

4.3.1.1.P Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2.P Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance de la zone de Marcôt.

**Il ne sera délivré qu'une seule plaque d'assistance et un autocollant pare-brise par voiture engagée.  
Il sera possible d'acquérir une seconde plaque et autocollant pour un véhicule au prix de 10.00 €.**

**ATTENTION SEULS LES VÉHICULES SE PRESENTANT AVEC LA PLAQUE ET L'AUTOCOLLANT COLLÉ EN HAUT  
ET A DROITE DU PAREBRISÉ SERONT AUTORISÉS À PÉNÉTRER DANS L'ENCEINTE DU PARC D'ASSISTANCE  
DE MARCÔT.**

En dehors du parc d'assistance, toute éventuelle intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.2.1.P Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.  
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.  
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

### 4.7.P Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N° 52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
  - o 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
  - o 2ème infraction : disqualification.

## Article 5.P Identification des voitures et Publicité

### 5.1.P Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 5.2.P PUBLICITE

Un additif sera publié pour la publicité.

## Article 6. Sites et Infrastructures

### 6.1.P Description

Le 18ème Rallye régional du Beaufortain représente un parcours de 111.300 kilomètres en une seule étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.300 Kilomètres. Les épreuves de classement sont :

E.S. 1,3,5	QUEIGE / VILLARD	4,600 Km.
E.S. 2,4,6	ARECHES	8.500 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

Un reclassement sera effectué au départ de la deuxième section par rapport au classement des ES 1 et/ou ES2

Pénalités non incluses.

Il pourra être annulé par la direction de course si besoin est.

### 6.2 P Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5 P Les reconnaissances, limitée à 3 passages maximums, ne sont autorisées que

le dimanche 30 avril 2023 de 9h00 à 18h00 et le Vendredi 05 mai 2023 de 9h00 à 18h00.

Des contrôles seront effectués sur le parcours lors des reconnaissances.

6.2.6.P Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis en même temps que **le road book**. Il devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

### 6.4 P Circulation

6.4.4 P Il est interdit, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, de remorquer, transporter, pousser, une voiture si ce n'est pour libérer la route de liaison ou d'une ES. Se faire remorquer, transporter, se faire transporter, se faire pousser, par un véhicule dans un secteur de liaison ou dans une ES entraîne la disqualification de l'équipage.

6.4.7 P En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

1 ère infraction notifiée : 10 secondes de pénalité

2 ème infraction notifiée : 1 minute de pénalité.

3 ème infraction notifiée : disqualification.

## Article 7. Déroulement du Rallye

Conforme pour l'ensemble de l'article 7

7.5.17.3.P S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

## Article 8. Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 9. Classements

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 10.P Prix

Prix en chèque : 1<sup>er</sup> du classement général : **500 €**, 2<sup>ème</sup> du classement général : **400€**, 3<sup>ème</sup> du classement général : **300 €**.  
1<sup>ère</sup> Dame de 1 à 2 partantes : **170€**  
de 3 et + = **340 €**.

Par classe :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
1 ou 2 partants	170 €				
3 ou 4 partants	340 €				
de 5 à 9 partants	340 €	240 €	170 €		
de 10 à 14 partants	340 €	240 €	170 €	85 €	
+ de 15 partants	340 €	240 €	170 €	85 €	50 €

Coupe :

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe.
- une coupe par personne pour tous les équipages féminins.
- les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

**La remise des prix se déroulera le Samedi 6 mai 2023 à 20h00, sous la halle de Beaufort**

**Tout sur le 18<sup>ème</sup> rallye régional du Beaufortain**

**Site ASAC : [www.asac-savoie.fr](http://www.asac-savoie.fr)**